



La marche à suivre

• Un accompagnement personnalisé et gratuit :

Vous inscrire sur monprojet.anah.gouv.fr ou joindre directement la SPL Pays de Grasse Développement, missionnée par la CAPG, et agréée « Mon accompagnateur Rénov' » :

☎ 04.97.05.57.50

@ opah@pgdeveloppement.fr

📍 4 rue de la délivrance - 06130 GRASSE

@ paysdegrassedeveloppement.fr



LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE GRASSE



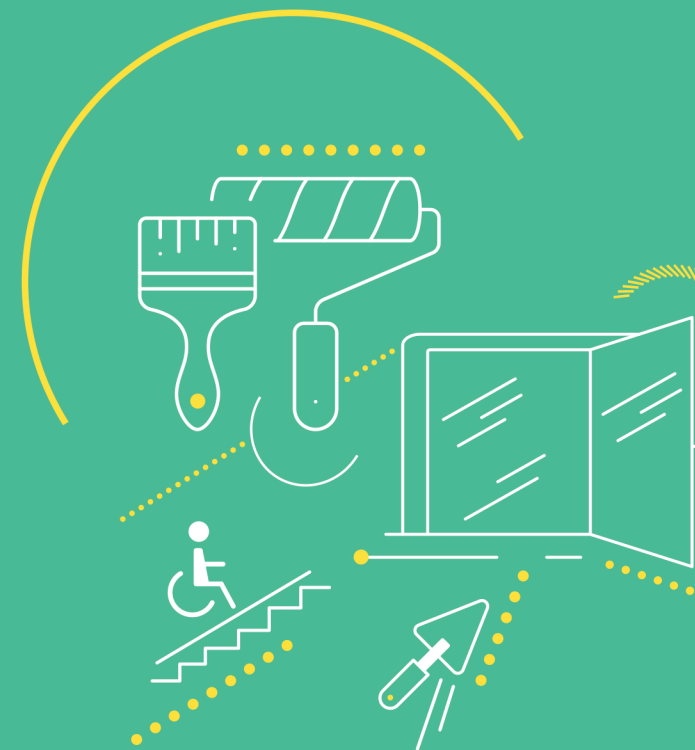
Direction Habitat et Logement
Pôle parc privé

📍 57 avenue Pierre Sépard - BP 91015
06131 GRASSE Cedex

☎ 04 89 35 91 02

@ habitat@paysdegrasse.fr

www.paysdegrasse.fr



L'OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

C'est quoi ?

Un accompagnement technique et administratif et des aides financières.

En tant que propriétaire occupant, propriétaire bailleur et copropriétaire, vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration dans votre logement, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit :

• **Accompagnement technique et administratif**

Un accompagnement gratuit et personnalisé piloté par la CAPG :

- Des visites, des conseils travaux, le montage et le suivi du dossier jusqu'au paiement

• **Accompagnement financier**

- Des aides financières directes de la CAPG, de l'ANAH et de la Région PACA (pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux)

- Des aides complémentaires du Département 06, des caisses de retraites

- Des prêts d'Action Logement

Pour quel public ?



Pour quels types de travaux ?

